

LA FORMATION ET LA DIFFUSION DE LA POLITIQUE DE SPINOZA.

(QUESTIONS ET HYPOTHÈSES FONDÉES SUR DES DOCUMENTS NOUVEAUX.)

Spinoza a publié ses idées politiques dans trois ouvrages : le traité Théologico-Politique, paru en 1670, l'Éthique et le Traité Politique, parus aussitôt après sa mort en 1677 ; d'une part un seul d'entre eux, le dernier, porte uniquement et directement sur la Politique ; les deux précédents ne l'étudient pas pour elle-même, le premier ne la considère qu'en vue de lui faire concéder aux particuliers le droit de libre interprétation de l'Écriture, le second la subordonne à la Morale et lui assigne une place parmi les principes de la conduite humaine ; quoi qu'il en soit, l'un et l'autre renferment des principes politiques très importants ; d'autre part les deux traités ont un objet d'apparence limitée : leur but est d'établir la liberté individuelle de la pensée ; mais en fait ils ont une portée générale, l'un formant un véritable essai de science politique, l'autre un essai de droit public ; nous sommes donc en présence d'une œuvre politique considérable. L'auteur a écrit aussi quelques lettres, renfermant des mentions ou des explications, brèves et rares d'ailleurs, relatives aux mêmes sujets, et se rapportant soit aux œuvres parues avant 1677, soit à des questions discutées par les savants et les hommes d'État ; mais elles sont si sommaires que nous serions tentés de conclure que l'esprit public ne s'intéressa pas immédiatement aux ouvrages politiques de Spinoza, ou, au moins, ne souleva aucune discussion à leur égard, si nous ne savions qu'une personnalité comme celle de Leibniz était en correspondance sur le sujet avec

l'auteur du *Traité Théologico-Politique*, que l'*Éthique* et le *Traité Politique* ne parurent qu'après la mort de Spinoza, et s'il ne nous était permis de supposer que plusieurs lettres, pleines d'enseignements pour nous, ont été supprimées par Spinoza lui-même avant de mourir, ou bien ont disparu autrement.

Nous possédons aujourd'hui un certain nombre d'études sur l'œuvre politique du penseur de La Haye ; elles ont été publiées en France, et, plus encore, à l'Étranger ; la plupart portent sur la doctrine en elle-même ; mais, outre cette première direction, il en est une autre sur laquelle on ne s'est que partiellement engagé : elle va à la recherche des conditions suivant lesquelles la pensée politique de Spinoza a pu se former et se répandre ; a-t-elle été oui ou non conditionnée par la pensée générale, la philosophie de l'auteur ; existe-t-il un lien entre les trois ouvrages, capable de déterminer l'unité de la doctrine ? comment Spinoza a-t-il éveillé sa pensée sur la Politique, quelle influence a-t-il reçue de la liberté de juger et de l'initiative de la création de systèmes qui étaient pratiquées en Hollande vers 1660, quels éléments a-t-il empruntés au Gouvernement des Hébreux qu'il avait étudié de près, aux institutions des divers pays et en particulier de la Hollande qui lui étaient bien connues, quelles inspirations a-t-il puisées dans cette abondance de publications théologiques et politiques qui parurent au xvii^e siècle, quel fruit a-t-il pu retirer de ses relations, qui sont certaines, avec des hommes d'État, des magistrats et des journalistes ? Comment cette pensée se répandit-elle au dehors, comment fut-elle accueillie, en Hollande d'abord, et ensuite à l'Étranger, surtout en Angleterre, en France et en Allemagne ; quelle influence fut-elle capable d'exercer, comment certains penseurs s'y attachèrent-ils, et dans quelle mesure put-elle inspirer d'éminents hommes d'État vers la fin du xviii^e siècle, et durant tout le xix^e ? Voilà autant de problèmes très dignes d'intérêt, qui tous, probablement, sont encore à solutionner, et au sujet desquels il importerait peut-être de proposer une orientation.

Le résultat pourrait être intéressant : d'abord il apporterait la lumière sur un point que les auteurs sont loin d'avoir suffisamment élucidé ; la Politique de Spinoza vaut la peine d'être

étudiée avec soin, parce qu'elle est liée à sa Morale et à sa Philosophie générale, et aussi parce qu'elle est une doctrine de l'État, une théorie du meilleur gouvernement ; comme telle, elle est peut-être un monument dont la dignité rappelle celle de la Politique d'Aristote ; ensuite il est possible qu'une étude approfondie de la diffusion du spinozisme ouvre la voie à de surprenantes découvertes ; M. Lanson a indiqué que les libres-penseurs du XVIII^e siècle avaient bien pu trouver dans Spinoza un aliment pour leur esprit critique, et que le mouvement athée en France avait pu sortir de Spinoza, et cela dès la première moitié du XVIII^e siècle, tandis que le mouvement athée en Angleterre serait postérieur : or il est possible aussi que les adversaires de l'absolutisme aient puisé dans la doctrine spinoziste des principes qu'on retrouve formulés dans leurs écrits, et appliqués plus tard à l'époque de la Révolution ; dès la première moitié du siècle, l'auteur du Testament de Jean Meslier exprime sa haine des rois, des grands, de l'inégalité sociale et se déclare spinoziste ; des personnages tels que Boulainvilliers, Plelo et autres, commentent le Traité Théologico-Politique ; ce dernier ouvrage dut agir sur la pensée, aussi bien par son caractère politique que par son caractère religieux ; les derniers chapitres contiennent trop de principes constitutionnels pour n'avoir pas été observés et retenus.

Aussi les traductions et commentaires du Traité Théologico-Politique nous suggèrent-ils l'hypothèse que la politique révolutionnaire s'est trouvée bien plus tôt que nous ne le croyons en possession de ses moyens de combat, et, pour se former, n'a pas attendu la publication de l'ouvrage de Montesquieu et de celui de Rousseau ; si on n'a pas aperçu jusqu'ici l'éclosion de la politique révolutionnaire dès le début du XVIII^e siècle, c'est peut-être parce que la circulation des manuscrits était clandestine et réduite, par crainte des sévérités du pouvoir. La tradition suivant laquelle les hommes de 1789 auraient eu pour maître Montesquieu, inspiré lui-même des Anglais, et ceux de 1792 Rousseau avec son rationalisme nu, risquerait d'être ébranlée, et il serait permis de supposer dès maintenant que les esprits révolutionnaires et leurs inspireurs reconnus, Montesquieu et Rousseau, procédaient directement de Spinoza.

I. — ORIGINE ET FORMATION.

A. — *L'Esprit de Spinoza, ses tendances intimes.*

Il y a une parenté de pensée entre le *Traité Théologico-Politique*, l'*Éthique*, et le *Traité Politique* :

1° Le premier de ces ouvrages a dû être composé en même temps que le second ; nous savons que c'est à Rynsbourg qu'a été composée la plus grande partie de l'*Éthique*, entre 1660 et 1663, époque du départ de Spinoza pour Woorbourg ; et que le *Traité Théologico-Politique* fut écrit à Woorbourg entre 1663 et 1670. Spinoza vint se fixer à La Haye en 1670, l'année même de la publication du *Traité*. Les uns prétendent qu'entre ces deux événements il n'y a aucun rapport, que Spinoza vint à La Haye sur le conseil de ses amis qui le pressaient de s'établir dans une ville, ou des médecins qui lui recommandaient de chercher un air plus pur ; les autres affirment au contraire que redoutant les violentes critiques qui pourraient suivre sa publication, il se rendit dans la ville où il pouvait trouver la protection de Jean de Witt et des notables. — En 1675, l'*Éthique* était finie, et, paraît-il, Spinoza vint à Amsterdam cette même année pour y chercher un éditeur. Quant au *Traité Politique*, nous n'avons aucune date à son sujet, et nous le possédons inachevé ; à quel moment fut-il écrit ? suivant une première hypothèse, il fut composé après l'*Éthique*, entre 1675 et 1677 et, dans ce cas, il ne put être achevé, soit que Spinoza ait été surpris par la mort, soit que ses notes complètes n'aient pas été totalement rédigées et n'aient pas été retrouvées, soit qu'un élément d'information sur le régime démocratique lui ait manqué, etc... ; suivant une deuxième hypothèse, il fut composé en même temps que l'*Éthique* et le *Traité Théologico-Politique*, et mis provisoirement de côté pour terminer l'*Éthique*, comme l'*Éthique* avait été mise provisoirement de côté pour terminer le *Traité Théologico-Politique* ; — dans ce cas, ou bien ces ouvrages menés de front devaient être terminés dans l'ordre où Spinoza avait le plus d'éléments : d'abord le *Traité Théologico-Politique*, au sujet duquel il était informé, depuis son enfance, des éléments d'ordre pieux ou politique tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, et, depuis son âge

mûr, des principes tirés de sa philosophie et de l'ordre politique général qu'il pouvait connaître en Hollande, en Europe ou dans les pays anciens ; ensuite l'Éthique, pour laquelle il devait être complètement au courant de la physique et de la médecine ; enfin le Traité Politique où les informations les plus diverses lui étaient nécessaires, et n'étaient acquises que lentement ; — ou bien parce que, de tous ses ouvrages, il accorda une attention spéciale au Traité Théologico-Politique et à l'Éthique, qui, dans sa pensée, étaient les plus importants ; alors il consacra toute son intelligence au premier jusqu'en 1670, au second jusqu'en 1675, et considéra le reste comme un complément, le Traité Politique étant destiné à esquisser des plans de Gouvernement et d'administration ; toutefois, cette dernière supposition est contestée par les esprits qui voient dans le Traité Politique une mise au point, un résumé bien ordonné, et contenant tout ce qui était essentiel dans les idées politiques de l'auteur. — Bref, les deux premiers ouvrages ont été composés en même temps ; le troisième aussi peut-être ; sinon, il a été écrit à une date très rapprochée du second et pas très éloignée du premier, d'où il a pu être aidé par ces deux ouvrages qui avaient un caractère plus général.

2° On trouve d'ailleurs les mêmes idées fondamentales dans ces trois compositions : dans le Traité Théologico-Politique comme dans le Traité Politique, Spinoza pose sur la nature du monde, la nature de l'homme, l'incapacité pour l'homme de faire son salut par lui-même, et la nécessité de l'état social pour le placer sur la voie du salut, des principes qu'il a développés dans sa philosophie générale ; et le but dernier qu'il assigne à la société, c'est-à-dire la « liberté », conçue comme la libération vis-à-vis des passions et de l'impuissance, la vie de l'esprit pur, l'état de perfection et de béatitude, l'amour de Dieu, ce but est le même qu'on retrouve dans les trois ouvrages. Or, c'est dans l'Éthique que la société est spécialement étudiée comme le moyen unique et salutaire, pour l'homme, d'atteindre sa fin ; par nature, l'homme, comme tous les êtres, tend à persévérer dans l'être ; or, il est formé d'éléments sans cohérence naturelle ; son premier effort aura pour conséquence de le livrer au « conflit des affections passives » et de le détruire lui-même ; quant à la masse des hommes, elle est par nature

inorganisée, et on ne peut même pas dire qu'elle aspire à l'organisation par elle-même ; non pas que les hommes soient foncièrement mauvais ; ils sont ignorants de ce qui leur est utile ; d'où le premier acte de la masse a pour effet la destruction mutuelle des individus ; pourtant les hommes peuvent vivre en conformité de nature, s'ils se soumettent à la raison ; et alors le bien suprême des hommes vertueux leur est commun à tous, et le bien que désire pour lui tout homme qui pratique la vertu, il le désire aussi pour les autres, à mesure qu'il connaît Dieu ; donc il faut amener les individus à vivre conformément à la raison, et dans la concorde ; un principe de cohérence est nécessaire pour établir l'unité dans l'individu humain, et le groupement dans la multiplicité des particuliers ; une société humaine est ainsi créée, sans demander d'ailleurs à l'individu le moindre sacrifice. Voilà le principe très élevé qui est établi dans l'Éthique, et qui est à la base de nos deux Traités ; dans le premier, Spinoza déclare que ces associations humaines seront des sociétés politiques, des organisations étatiques ; il introduit le droit dans la philosophie, et définit l'origine logique de l'État, le rôle du souverain et du sujet, pour conclure que l'institution de l'État ne peut subsister qu'à condition d'assurer le perfectionnement des individus. Ces idées générales étaient élaborées et discutées par la science politique du temps. Remarquons que, dans cet ouvrage, l'auteur a utilisé, à côté des principes de sa philosophie, un certain nombre d'idées tirées de l'examen de la politique des Hébreux, ce qui l'a conduit, dans un chapitre spécial, à dépasser le but de son Traité qui était uniquement d'établir des principes politiques, en posant quelques principes constitutionnels. Enfin, dans le dernier traité, Spinoza commence par un résumé des idées philosophiques et politiques tirées des précédents, et il esquisse des principes constitutionnels et administratifs pour un gouvernement institué et fonctionnant ; c'est ici surtout que s'affirme le souci pratique de l'auteur ; c'est ici qu'il utilise sa vaste érudition sur les institutions des peuples pour décrire toute une technique d'organisation conforme à ses idées sur le droit public, et applicable à des États comme ceux de la Hollande, et aussi pour régler sagement jusqu'aux détails d'exécution.

3° Ces premières considérations nous permettent de maintenir, contrairement à certains auteurs anglais, en particulier MM. Pollock et Duff, que les réflexions politiques de Spinoza ont un lien étroit avec sa pensée générale et son Éthique, et contrairement à certains commentateurs allemands, en particulier M. Menzel, que la pensée de notre auteur, à condition qu'on la prenne à son origine, n'a pas varié, mais assure l'unité des trois grands ouvrages ; ce qui est différent, c'est le point de vue de Spinoza : dans l'Éthique, il a voulu constituer un système général, tandis que dans les deux traités, il a eu des buts, qui, si généraux qu'ils puissent être, sont pourtant limités par rapport à celui de l'Éthique ; dans le Théologico-Politique, il s'adresse plutôt aux consciences intimes, invite les lecteurs à des méditations individuelles, tandis que dans le Politique, il s'adresse à des hommes d'État et semble donner une réglementation. Et encore ici il est délicat de déterminer une divergence d'orientation ; c'est plutôt le public qui a pris l'initiative d'opérer des distinctions : le Traité Politique semble, il est vrai, n'avoir été connu et commenté que par des écrivains politiques et des hommes d'État ; ce sont les deux précédents qui ont été diversement appréciés : le Théologico-Politique a été accueilli par les esprits indépendants, libéraux et critiques, qui, sans être opposés aux idées religieuses, ont voulu trouver dans cet ouvrage une voie pour interpréter librement l'Écriture ; et les mêmes esprits n'ont pas voulu adopter les conclusions de l'Éthique, croyant apercevoir dans cet ouvrage un essai de morale sans religion, ou même contradictoire avec les institutions religieuses ; d'où beaucoup d'esprits se sont arrêtés au Traité Théologico-Politique et se sont défendus d'aller jusqu'à l'Éthique ; d'autres ont adopté l'Éthique, mais en idéalistes, en faisant effort pour la christianiser ; il en est enfin qui se sont rangés à l'Éthique en déclarant que cet ouvrage contenait une morale en dehors de toute inspiration religieuse.

4° Donc il est certain que la pensée intime de Spinoza a été un élément fondamental de sa doctrine politique et un facteur puissant et invariable de la formation de ses trois ouvrages. C'est dans l'Éthique que cette pensée est exprimée avec le plus de force ; mais, suivant certains auteurs, il faudrait remonter

plus haut que l'Éthique, à la nature même de l'esprit de Spinoza, à l'âme du groupe dont il était issu ; cet esprit sémite, doué d'une extraordinaire souplesse, lui permettait d'établir que, dans le monde, l'individualité et l'universalité ne se distinguent pas, que, dans l'État, le souverain et le sujet se confondent, d'où le souverain sera l'âme du groupement, c'est-à-dire exprimera la totalité des particuliers dans ce qu'elle aura de solide, chacun participant à la qualité de souverain en tant qu'il est éclairé et bon, à la nature du sujet, en tant qu'il est ignorant et méchant ; que cette âme sociale n'est pas susceptible de division, et qu'elle ne saurait être constituée par deux principes de direction sans par cela même se limiter et risquer de se ruiner, d'où l'autorité civile ne permettra pas l'existence d'une autorité religieuse indépendante d'elle, mais devra instituer elle-même la piété parmi les hommes et assurer le règne de la sagesse et de la vertu ; que le sujet abandonne sans aucune réserve son droit de nature au souverain, mais que ce droit de nature est nul en dehors de l'état social, et que le souverain le remettra à l'individu effectif et intégral, de sorte que celui-ci n'aura rien abandonné et recevra tout, etc.. ; en observant toutefois que les vigoureuses conceptions de Spinoza sont toujours orientées vers des effets pratiques ; d'après l'allure de l'Éthique, on pourrait s'attendre à trouver dans ses constructions quelque principe de formation de la société du genre humain, opérant une fusion universelle des hommes dans l'âme du monde, réalisant l'humanité, et cela, soit par une fédération mutuelle et générale des États, soit par la réunion de tous entre les mains d'un souverain unique, idées qui étaient très répandues à son époque ; non, Spinoza n'a rien organisé au delà de l'État ; et il a eu d'autre part un sentiment national très arrêté, il a été fermement attaché à sa patrie, et s'est empressé de critiquer Huygens vivant à Paris d'une pension octroyée par Louis XIV et Bürgh, son ami, qui s'était converti à Rome, et avait abandonné la religion de la patrie.

B. — *Les institutions hébraïques.*

Ici, c'est la méthode critique de notre auteur qui lui permet d'apercevoir et de dégager les idées directrices de la politique

des Hébreux, de déclarer que certaines sont encore d'application possible et souhaitable, d'autres, d'application chimérique et impossible : c'est, par exemple, l'idée de la légalité, suivant laquelle le principe de direction dans l'État n'est autre que la loi ; « les lois sont l'âme de l'État ; conserver les lois, c'est donc conserver l'État lui-même » ; l'acte initial constituant l'État est une loi ; la volonté du Roi s'efface devant la loi, et d'ailleurs « il n'y a aucune contradiction dans la pratique à ce que les lois soient constituées d'une manière si ferme que le Roi lui-même ne puisse les abolir » ; — c'est le principe de la souveraineté déléguée, du gouvernement représentatif où, par suite d'un artifice, la propriété de la souveraineté est remise à un être idéal qui ne commande rien, et l'exercice effectif à des titulaires qui ne possèdent pas la souveraineté, et alors ne peuvent pas en eux-mêmes leur principe d'autorité, mais gouvernent au nom et pour le compte du titulaire idéal à qui seul appartient le pouvoir souverain ; c'est aussi le principe de la distinction des actes publics et de la répartition des pouvoirs publics entre des organes spéciaux, etc., principes qui sont excellents, parce qu'ils doivent assurer un gouvernement sage, éviter l'arbitraire des puissances publiques, et introduire l'ordre dans leur activité ; inversement, une conception comme celle du droit divin n'a plus de fondement solide, elle ne s'appliquait clairement qu'à la théocratie hébraïque, parce que l'alliance du peuple avec Dieu avait fait de Dieu le souverain légitime ; mais depuis le Christianisme, Dieu ayant déclaré qu'il ne ferait plus alliance avec aucun peuple particulier, le droit divin est une chimère. C'est par ces divers principes, énoncés à la fin du traité Théologico-Politique, que Spinoza dépasse la portée politique ordinaire de cet ouvrage pour lui donner une portée constitutionnelle.

C. — *Les ouvrages théologiques et politiques du XVII^e siècle.*

1^o Spinoza était espagnol d'origine, et il est probable qu'il a connu les auteurs espagnols ; ceux-ci étaient nombreux ; pour connaître les grands politiques de l'Espagne, il faudrait même remonter jusqu'à Philippe II, à la fin du xvi^e siècle ; l'Espagne de Caldéron a continué d'exercer de l'influence sur l'Europe,

même au xvii^e siècle. Spinoza a dû connaître Balthazar Gratian, auteur de l'« Homme de cour », et Péreiz, homme d'État espagnol qui a donné beaucoup de principes qu'on retrouve dans le Traité Politique.

2° En outre, Spinoza a vécu au milieu du grand mouvement théologico-politique qui s'est produit au milieu du xvii^e siècle ; après que la paix de Westphalie eut terminé la grande guerre et consacré la chute de l'Empire, on se demanda comment se reconstituerait l'Europe ; en Hollande, et dans les divers États étrangers, on agita la question d'autorité ecclésiastique et politique dans une quantité d'ouvrages dont Spinoza a dû connaître un certain nombre ; par exemple, Antoine Pérexius publia le *Jus Publicum* en 1657 ; Jean de la Court donna ses « Considérations sur l'État », à Amsterdam, en 1650 ; et, dit-on, Jean de Witt, qui était son ami personnel, écrivit un chapitre de l'ouvrage ; Van der Hofe fut réputé pamphlétaire de Jean de Witt. Spinoza a peut-être pris son point de départ dans le *Politicus Homo* ; il a critiqué lui-même ce livre qui, d'ailleurs, a été examiné par beaucoup d'auteurs donnant à leurs œuvres le même titre de *Politicus Homo* ; ainsi Pellerus, dans le *Politicus Sceleratus Impugnatus*, publié à Nuremberg en 1669, proclamait l'abomination de tous les politiques du temps.

3° Tous les livres politiques concernant Machiavel furent sans doute connus de Spinoza.

4° Reçut-il une influence quelconque des réfugiés français ? Il est possible que la plus grande partie de ses éléments aient été acquis quand ils sont arrivés.

D. — *Le milieu Hollandais.*

Toutes les sources ici ont été fécondes pour Spinoza ; d'abord le pays était libre, chacun pouvait penser et discuter à son aise, et la situation florissante de l'époque excitait la pensée et stimulait les créations de l'intelligence ; notre auteur a vanté tous ces avantages réunis à Amsterdam ; de plus il a été rapproché du Gouvernement et de l'Administration, et il a bien connu les institutions de la Hollande, par ses rapports avec les hommes d'État, les magistrats, les journalistes.

1° Rapports avec Jean de Witt.

Le Grand Pensionnaire et le philosophe ont été en relations suivies pendant plusieurs années, peut-être dès l'époque où Spinoza s'installa à Rynsbourg, assurément tant qu'il vécut à Woorbourg et à La Haye ; le fait est certain ; et il a dû résulter de là une influence politique mutuelle sur la pensée de l'un et de l'autre ; le point délicat est de savoir si Spinoza fut mêlé aux affaires du Gouvernement soit, comme on l'a prétendu, à titre de conseiller, soit, comme on l'a soutenu aussi, en qualité de chargé d'une mission politique. Sur ce point, il existe deux opinions tout à fait contraires : suivant la première, qui est celle de la tradition, Spinoza fut de longue date le protégé et le conseiller intime de Jean de Witt ; il se serait établi à Rynsbourg en 1660 pour être sous la protection du Grand Pensionnaire et des États de Hollande ; il se serait rendu à La Haye en 1670 dans le même but, au moment de la publication du *Traité Théologico-Politique*. M. Amiabel, propriétaire actuel de la maison où il habita en arrivant à La Haye, affirme que conformément à une tradition constante passée entre les propriétaires de cette maison, le Grand Pensionnaire De Witt avait des conférences avec un personnage qu'il appelle un « dominee juif » (dominee est le nom ordinaire du ministre protestant) ; il ignore que Spinoza était philosophe, il croit qu'il était prêtre israélite ; Jean de Witt passait par une ruelle détournée et non par le quai, afin de se dissimuler au public ; les fenêtres de Spinoza ouvraient sur un jardin, et ce jardin communiquait par une porte avec la ruelle ; les choses sont demeurées dans le même état aujourd'hui. On a parlé aussi d'un pamphlet attribué à Jean de Witt et où tous les ouvrages de Spinoza étaient nommés ; on a soutenu que la procédure détaillée d'une manière de voter, exposée dans le *Traité Politique*, était identique à la procédure de vote exposée dans un ouvrage de Van der Hofe ; or celui-ci était pamphlétaire de De Witt qui lui-même aurait écrit deux chapitres de cet ouvrage. On ajoute que Spinoza a déclaré qu'une personne de considération le portait à écrire le *Traité Théologico-Politique*. Enfin, on affirme la bienveillance du Grand Pensionnaire dans les diverses circonstances de la vie de philosophe : celui-ci, au lieu de vivre tranquille, aurait été persécuté et même emprisonné sans la haute protection du chef du Gouvernement ; quand cette protection lui manqua,

entre 1672 et 1677, il fut menacé à plusieurs reprises ; quand il mourut, les pasteurs qui avaient fulminé contre lui depuis 1670 n'auraient jamais consenti à l'enterrer dans une église, sans l'intervention des amis et des partisans de Jean de Witt qui le firent inhumer dans la Nouvelle Église, sur le Spuy, édifice qui avait été construit sous les auspices du Grand Pensionnaire. On dit encore que Jean de Witt lui avait, par testament, établi un titre de pension. Assurément les partisans de ces nombreuses traditions reconnaissent que les documents font défaut pour établir tous ces rapprochements ; mais ils expliquent cette absence de témoignages de deux façons : ou bien on ne peut saisir aucune trace de ces relations parce que les deux hommes n'ont pas voulu en laisser : l'effacement était d'ailleurs conforme à la nature du philosophe qui était silencieux, aimait de discuter en anonyme, et se rendait compte qu'un homme d'État pouvait être compromis si on l'apercevait venant dans la maison d'un penseur poursuivi pour son impiété ; ou bien on a supprimé postérieurement toute correspondance entre les deux hommes afin de supprimer toute preuve de relations, de même qu'on a détruit les noms de tous les hommes importants qui étaient dans l'entourage ou la correspondance de Spinoza. — Mais suivant une deuxième opinion, l'existence de relations politiques entre Spinoza et de Witt est loin d'être établie ; les partisans de cette manière de penser s'appuient sur l'absence de documents, et, ne possédant aucune trace, se demandent si les relations politiques prétendues sont vraisemblables : ils partent de cette idée que le caractère de Jean de Witt était bien différent de celui de Spinoza ; le Grand Pensionnaire d'accord avec les États de Hollande, vers le milieu du XVII^e siècle, s'efforça de maintenir toujours les hommes en paix en matière de philosophie ; il précisa sa pensée dans quatre lettres adressées à Haydârus, le principal théologien de Leyde, en 1656 ; il désirait que la philosophie fut libre, permit les discussions académiques, mais ne donnât pas lieu à des débats animés dans le public ; ces idées d'ailleurs étaient celles du magistrat ; mais personnellement l'homme était plus orthodoxe ; « nous avons appris, dès notre jeunesse, écrivait-il, à nous assujettir à tout ce que Dieu fait de nous sans nous plaindre » ; cette proposition constitue la doctrine orthodoxe de l'Église nationale. Or, il faut

nous faire une idée des relations possibles de Spinoza et de Witt, en matière politique, par ces considérations ; et, tout de suite, ces relations nous paraissent peu vraisemblables : le chef du Gouvernement, qui tendait à l'orthodoxie et à l'autorité, ne dut pas prendre pour conseiller l'homme auquel devaient se rattacher tous les adversaires de l'orthodoxie et de l'autorité ; qu'il ait causé avec lui sur les sciences, qu'il l'ait protégé comme savant, c'est possible ; qu'il lui ait communiqué les affaires de l'État, c'est très improbable. Jean de Witt, ajoutet-on, ne peut pas être le personnage éminent qui a excité Spinoza à composer son *Traité Théologico-Politique* ; s'il avait eu l'intention de lui faire écrire un ouvrage dans un but déterminé et limité, il aurait désiré autre chose que l'œuvre telle que la fit Spinoza. Freudenthal prétend dans son premier livre, que de Witt a fait publier vers 1660 et les années suivantes des ouvrages destinés à populariser la doctrine de son parti ; or, on ne trouve dans la correspondance de l'homme d'État, qui pourtant est la meilleure source de renseignements dans notre cas, aucune indication à ce sujet ; on n'y découvre qu'une seule mention, indiquant une œuvre à laquelle il a pu collaborer ; c'est celle de son cousin, appelé Jean de Wit (mais avec un seul t), qui est intitulée : la Prière publique. En général, les affirmations de telle ou telle collaboration de Jean de Witt à des ouvrages politiques ne proviennent pas de sources suffisantes ; ainsi il est possible qu'il n'ait presque rien fait à l'œuvre de Jean de la Court ; on ignore tout à fait s'il a travaillé à l'œuvre de Van der Hofe ; on ne sait rien de positif sur l'écrit qu'on lui a attribué, mentionnant les ouvrages de Spinoza. Quant aux secours d'argent qu'il aurait voulu offrir au philosophe, on n'en possède aucun indice ; c'est Lucas qui l'a prétendu, mais les affirmations de Lucas sont contestables ; De Witt a tenu un livre de comptes très exact, où on trouve les noms de toutes les personnes avec lesquelles il a été en relations financières, on n'y trouve jamais celui de Spinoza.

2° Rapports avec les Magistrats.

Spinoza fut en relations avec des magistrats dont les noms nous sont connus ; plusieurs d'entre eux sont appelés ses amis et lui-même, dans sa lettre à Bûrgh, laisse deviner qu'il est étroitement lié avec des personnages considérables ; en outre,

sa liaison avec les magistrats est moins contestée que sa liaison avec De Witt, parce que beaucoup de magistrats étaient plus libéraux que De Witt, par exemple M. Paets de Rotterdam, qui était un homme d'esprit très ouvert, dont le Grand Pensionnaire parle avec un peu de méfiance. Spinoza connut Dédéal, bourgmestre de La Haye, à son époque ; celui-ci était marié à la sœur de Haudde, bourgmestre d'Amsterdam, et ce dernier a reçu un assez grand nombre de lettres de Spinoza dont il paraît avoir été l'ami dès le commencement ; il est possible que les Haudde aient été les principaux protecteurs du jeune penseur abandonné ; il connut aussi Hugues Boxel, Pensionnaire de Gorinchen, près de Dordrecht ; il fut étroitement lié avec les Bürgh qui occupaient une fonction élevée dans les États ; ceux-ci étaient des républicains mais qui aimaient à revêtir les attributs de la noblesse : le père et le fils furent seigneurs de Kortenhoef ; Spinoza fit très probablement l'instruction du jeune Bürgh qui finit par se convertir à Rome, écrivit à son ami et ancien maître pour l'exciter à la conversion, et reçut de lui le reproche d'avoir délaissé la religion de la patrie ; c'est dans sa réponse au nouveau converti que le penseur indépendant laisse entrevoir ses relations avec les hauts personnages.

On s'est demandé pourquoi les magistrats, libéraux ouverts, tolérants et bien disposés à l'égard de Spinoza, l'avaient condamné à quitter la ville d'Amsterdam quand il eut été banni de la synagogue ; on a expliqué le fait de deux façons : pour les uns cette mesure fut prise à titre de concession faite aux Israélites portugais ; les grands marchands d'Amsterdam, qui faisaient partie du Gouvernement, étaient en relations de commerce avec les Portugais ; or, ceux-ci venaient chez le bourgmestre se plaindre de l'impiété de Spinoza qui conversait librement avec toutes les personnes, malgré qu'on l'eût chassé de la synagogue ; le Gouvernement, tolérant à l'égard des plaignants, décréta que le condamné quitterait la ville pour quelques mois ; d'autres voient dans cette décision un moyen de protéger Spinoza de ses coreligionnaires qui l'auraient poursuivi et persécuté. Il est alors possible qu'en sortant d'Amsterdam, il ait été reçu par Tulp qui était le fils d'un célèbre médecin d'Oudeerkerk, l'époux d'une fille de Bürgh, et se trouvait en bons termes avec le gouvernement.

Toutes ces relations sont pleines d'intérêt pour la formation de la pensée politique de notre auteur, d'autant qu'elles ne sont pas contestées par les historiens qui ne pensent pas pouvoir admettre de rapports d'ordre politique entre Spinoza et De Witt ; ces historiens reportent sur les magistrats toute la protection à l'égard du philosophe, qu'on avait prétendu venir du Grand Pensionnaire : ils croient même que Jean de Witt n'a pas eu une part importante dans l'édification de la nouvelle église sur le Spuy, parce que cette église a été bâtie par la Société de La Haye, et qu'on ne sait rien du rôle de Jean de Witt dans cette société ; la protection des cendres de Spinoza viendrait donc de la Société de La Haye. Bref, Spinoza eut des protecteurs puissants dans le monde des magistrats ; et pourtant certains historiens, tout en admettant comme assurée l'admiration des grands à l'égard de son esprit, de son talent, ne croient pas que cet homme humble ait été recherché comme conseiller par les puissants et qu'il ait pu recevoir d'eux quelques communications sur leurs affaires administratives.

3° Rapports avec Condé, Luxembourg, Stuppe, et voyage à Utrecht.

Spinoza s'est rendu certainement à Utrecht en 1672 ; nous avons sur ce sujet une indication positive de Stuppe, dans sa « Lettre à un Genevois » ; mais nous n'avons aucun autre renseignement positif et nous demeurons en face de deux hypothèses : ou bien il est allé à Utrecht appelé par Luxembourg et Condé qui voulaient faire sa connaissance, ou bien il a été envoyé par le Gouvernement avec une mission politique. Nous sommes deux années après la publication du *Traité Théologico-Politique* : Condé, qui vit avec une certaine indépendance d'esprit, a pu connaître Spinoza, au moins après son arrivée à Utrecht ; suivant certains, il a parlé de lui avec un professeur d'Utrecht, Graevius, et a chargé celui-ci de le faire venir ; suivant d'autres, Condé et Spinoza ont été rapprochés par les Israélites d'Amsterdam ; le Prince était en rapport avec eux, leur faisant des emprunts pendant la guerre pour la subsistance de l'armée, et les renseignant sur les nouvelles de la bourse, pour leurs spéculations européennes ; comme Spinoza vivait en bons termes avec ses anciens coreligionnaires, il est possible que ceux-ci aient pu servir d'intermédiaires entre Condé et

lui ; suivant quelques-uns enfin le Prince et le philosophe ont été mis en rapport par des sociétés secrètes. Sur l'autre hypothèse, nous ne savons rien ; dans les archives des successeurs de De Witt, des États de Hollande, des États Généraux, on ne trouve aucun renseignement ; de Ségur a parlé de négociations secrètes que De Witt aurait entretenues avec Luxembourg quand celui-ci était à Utrecht ; or, on ne peut pas douter qu'il y ait eu des négociations secrètes, puisque Luxembourg en parle dans ses Lettres, mais il est très probable que De Witt n'a eu aucune part à ces négociations ; Luxembourg parle quelque part d'un neveu de De Witt, mais sans aucune précision. On a ajouté souvent que les négociations dont Spinoza se serait trouvé chargé auraient été la suite de ces négociations secrètes ; mais il est peu vraisemblable que Spinoza ait été chargé d'une mission politique par les successeurs de Jean de Witt. L'hypothèse d'une mission politique est donc très fragile. Quoi qu'il en soit de la cause du voyage, Spinoza ne vit pas Condé qui, paraît-il, était appelé hors d'Utrecht ; mais il s'entretint avec Luxembourg et Stuppe. Ce Stuppe était d'origine suisse ; ancien pasteur, il était devenu officier dans les armées de Louis XIV, et venait avec les Suisses combattre les Hollandais ; il existait une correspondance entre Suisses et Hollandais qui étaient de même discipline religieuse ; on accusa Stuppe de combattre sa religion ; Louis XIV voyant en cela un danger pour ses troupes commanda à Stuppe d'écrire un livre sur la piété de la Hollande ; ce livre composé fut une critique contre l'esprit religieux et la politique des Hollandais ; « ils n'ont aucune religion ; ils n'adorent qu'un Dieu, c'est le Memnon ; il y a de nombreuses sectes, il y a aussi Spinoza, l'athée le plus connu de toute l'Europe ».

4° Rapports avec Lucas.

Spinoza fut lié, probablement dès sa jeunesse, avec Jean-Maximilien Lucas ; celui-ci s'est toujours occupé de politique ; il a attaqué Louis XIV avec violence durant toute sa vie ; l'ambassadeur français, d'Avaux, se plaignit amèrement à Jean de Witt, au nom du roi, des écrits de Lucas, et, selon Voltaire, la guerre de Hollande a été commencée à cause de ses publications ; quand Lucas prit la gazette de Hollande, celle-ci ne contenait en principe que des renseignements commerciaux,

avec quelques notes politiques ; il en fit une feuille principalement politique. Il a sans doute contribué à la diffusion du spinozisme ; mais on peut supposer aussi que, par la liberté de sa critique, la hardiesse de ses allures, il a pu encourager Spinoza à composer et à publier le *Traité Théologico-Politique*.

II. — DIFFUSION.

A. — *En Hollande.*

1°) La première publication faite par Spinoza date de 1663, au moment où il quittait Rynsburg ; il avait vécu tranquille dans cette petite ville placée, dit-on, sous la protection du gouvernement, et habitée par une secte de libéraux, c'est-à-dire d'indépendants de la Grande Église réformée, de tolérants qui surtout n'admettaient pas d'autorité dans les questions de foi, cherchaient leur religion dans la Bible par eux-mêmes, et n'avaient aucun dominee ; Spinoza a sans doute eu des entretiens avec eux. Il publia les *Cogitata* de Descartes, et, par cet ouvrage, fut connu favorablement en Hollande ; dans l'épître XIII à Oldenbourg, il annonce qu'il publie les *Cogitata* de Descartes pour se faire connaître ; cette lettre nous éclaire sur l'introduction et sur les dernières pages du *traité Théologico-Politique*, où il déclare que son unique but en écrivant est de répandre la vérité en se conformant à l'ordre public et moral. D'ailleurs on ne pouvait obtenir de considération, à ce moment, en Hollande, qu'en faisant une exposition de Descartes ; tout le monde était cartésien, et Descartes était le seul philosophe reconnu. Haydanus, doyen de la faculté de théologie de Leyde, était cartésien aussi et voulait par là former des pasteurs instruits. Toutefois, l'influence de Descartes ne devait régner sans conteste que tant que domina le courant des politiques ; quand, à partir de 1670, le courant calviniste se fut substitué au précédent, elle fut contestée ; Guillaume III, qui était orthodoxe, et craignait que le cartésianisme, introduit dans l'Église, ne devint un moyen de raisonnement et de discussion parmi les hommes, fut défavorable aux cartésiens ; il força la démission de Haydanus en 1676 ; bien que celui-ci fut âgé de soixante-dix

ans, cette obligation à la démission fut considérée comme un coup d'État.

2°) Spinoza publia son *Traité Théologico-politique* en 1670 ; celui-ci parut sous des noms empruntés à des personnages bien connus de l'auteur ; Henri de Villacorta (Bürgh), Daniel Hensius, Franciscus de la Boë Sylvius ; cette dernière livraison était intitulée : *Idée nouvelle de la médecine* (*Totius medicinae idea nova*) ; elle est encore à Leyde. Sylvius était un français et Spinoza était en relations suivies avec lui. Quant à l'éditeur Henricus Künrath de Hambourg, auquel on a attribué les éditions non seulement des œuvres de Spinoza, mais de toutes celles de ses amis et disciples, qui se rapportaient à lui ou qui étaient empreintes de spinozisme, il n'a jamais existé ; son nom est un pseudonyme emprunté à un certain Künrath qui vivait à Hambourg en 1620, et a écrit un théâtre du monde, gros livre qui se trouve encore à Amsterdam. Dès l'apparition de son *Traité*, Spinoza fut critiqué avec violence ; l'ouvrage étant écrit en latin, fut connu immédiatement par le monde cultivé de toute l'Europe, en particulier par les Français qui étaient considérés comme les plus lettrés d'alors ; il est possible qu'il ait attiré des sympathies et des approbations à l'auteur, parmi les esprits indépendants et critiques ; mais les faveurs restèrent muettes, tandis que les attaques sortirent d'un monde très divers, non pas seulement des pasteurs, comme on l'a prétendu, puisque Spinoza était admis, paraît-il, à entendre Cordes, qui fut pasteur de 1674 à 1678 ; et non plus des fidèles, puisqu'il continuait d'assister aux assemblées des Collégiants et d'y prendre la parole pour expliquer l'Écriture ; quant au gouvernement, il prenait son orientation nouvelle et la tolérance diminuait. Quand les œuvres posthumes parurent en 1677, il n'y eut pas de nouvelles critiques ; d'ailleurs on ne pouvait guère dépasser la violence des précédentes, et puis, le *Traité Politique* et le *Traité de la Réforme de l'Entendement* ne pouvaient blesser aucun esprit ; quant à l'Éthique, elle ne fut probablement pas comprise d'abord ; plus tard seulement et dans les pays étrangers, on devait s'apercevoir qu'elle dépassait encore le *Traité Théologico-Politique* ; pour le moment, on ne s'occupa pas de Spinoza, on chercha simplement à le jeter dans l'oubli ou à le faire ignorer.

3°) Il trouva un admirateur dans le bruyant Lucas qui devait faire connaître ses ouvrages par les Gazettes et la Quintessence ; observons toutefois que de 1677 à 1689 les gazetiers français étaient assez peu tolérés en Hollande ; car depuis le traité de Nimègue, Amsterdam fut d'accord avec Paris pour empêcher Guillaume III d'arriver à une suprématie illimitée, d'où on était sévère pour les publicistes qui ne ménageaient pas Louis XIV et pour les réfugiés qui, par leur presse, auraient pu répandre le spinozisme, surtout dans sa partie politique ; il ne fut guère possible aux uns et aux autres d'opposer les principes de tolérance de Spinoza aux principes intransigeants du Roi ; après 1689, la Hollande et la France se séparèrent de nouveau, les gazetiers français furent plus libres, mais alors on avait pris l'habitude de ne plus dire un seul mot de Spinoza et on ne voulait plus entendre parler de lui ; d'ailleurs le pays néerlandais avait cessé d'être favorable à l'initiative et à la diffusion de la pensée ; aussi les publications faites par des Français en Hollande y furent accueillies avec moins de curiosité qu'en France.

Lucas naquit à Rouen en 1636 ou 1646 ; il était éditeur à Amsterdam en 1673 ; il fut condamné à une amende et banni de la ville pour contravention de presse en 1686 et de nouveau arrêté et condamné les années suivantes pour rupture de banissement ; il mourut à La Haye en 1697. Son premier ouvrage est la « Réponse aux faussetés et aux invectives qui se lisent dans la relation du voyage de Sorbière en Angleterre » ; l'opuscule fut publié à Amsterdam en 1675 ; la Relation de Sorbière datait de 1663 ; cette Réponse est une défense de l'Angleterre et des Anglais, surtout de la Société royale, contre les accusations de Sorbière. En 1678, il publia une traduction française du Traité Théologico-Politique, et en 1679, la Vie de Spinoza ; on lui a aussi attribué la publication de l'Esprit de Spinoza ; mais cette dernière composition n'est pas authentique ; elle est médiocre et « ennuyeuse », tandis que Lucas était un penseur avisé et spirituel ; on y établit systématiquement une polémique contre la religion. Les lecteurs crurent que c'était là le Traité des Trois Imposteurs, attribué faussement à l'Empereur Frédéric II d'Allemagne et qu'on n'avait jamais trouvé ; l'Esprit de Spinoza semblant porter sur le même objet : Jésus,

Moïse, Mahomet, le libraire le donna comme l'original du Moyen Age dont on parlait partout : ce fut un moyen d'exciter la vente ; le savant danois Kortholt lut cet ouvrage, le prit pour le livre authentique des Trois Imposteurs, et l'attaqua comme tel en 1680.

Le 21 janvier 1686, les États de Hollande avaient défendu tous les journaux français possibles : gazettes, gazettes raisonnées (le danger résidait surtout dans le raisonnement), nouvelles choisies, lardons ou autres feuilles ; l'ambassadeur d'Avaux se réjouissait ; il écrivait à ce sujet au roi le 7 mars, puis de nouveau le 14 juillet, disant : « Il me paraît que Messieurs d'Amsterdam sont dans de très bonnes dispositions ; ils ont marqué dans le châtiment de Lucas, leur gazetier, l'envie qu'ils ont de plaire à Votre Majesté ». Le 22 juin, une nouvelle ordonnance avait suivi, défendant d'une manière plus sévère encore la publication des journaux français, à cause de contraventions qui avaient eu lieu dans les derniers temps. Cela se rapporte certainement à la condamnation de Lucas. En effet, le 12 décembre 1686, Lucas, libraire, comparaît devant les échevins d'Amsterdam pour la publication du « Catalogue des livres nouvellement imprimés à Strasbourg » ; on lui fait remarquer qu'il a déjà été condamné à une amende et au bannissement de la ville ; pour ce fait il est condamné de nouveau en janvier 1687 à une amende et le séjour de la ville lui est interdit pendant trois ans. L'année suivant sa seconde condamnation, il se hasarda encore une fois à Amsterdam ; mais il fut de nouveau arrêté le 24 avril 1688 et comparut pour la troisième fois devant les échevins ; il lui fut ordonné « d'observer son interdiction ». Mais à partir de 1689, les gazetiers français opposés à Louis XIV purent reprendre la parole et on les accueillit même en 1691, car le Roi non seulement s'était aliéné tous les Protestants par ses persécutions religieuses, mais encore avait nui beaucoup au commerce d'Amsterdam sur Rouen et d'autres places. Amsterdam avait fini par se rallier à Guillaume III, et les publicistes français étaient considérés comme bienvenus pour instruire l'Europe des intentions despotiques de Louis XIV.

En 1689 parurent les Quintessences, vouées nettement à la lutte contre le Roi de France, et attribuées unanimement à Lucas ; elles reçurent la forme de feuilles volantes intitulées :

la Quintessence des Nouvelles, et passèrent en France avec le nom de lardons ; au début elles ne portaient aucune indication de publication, mais à partir de 1708, on mentionnait qu'on pouvait se les procurer à La Haye et à Amsterdam ; cette feuille fut continuée jusqu'en 1730. Les successeurs de Lucas furent d'abord Véron, puis Gueudeville ; celui-ci publia à La Haye « l'Esprit des cours de l'Europe » de juin 1699 à 1710 ; il a dû publier cette revue simultanément avec les Quintessences ; puis M^{me} Du Noyer, qui prit la publication de 1710 à 1719, date de sa mort ; elle avait donné aussi en 1708 les « Lettres historiques et galantes » ; elle laissa des Mémoires ; sa fille fut aimée de Voltaire. Quand Rousset succéda à M^{me} Du Noyer en 1719, la vie de Spinoza par Lucas parut soudainement dans les Nouvelles littéraires ; probablement cette composition fut trouvée par Rousset dans les papiers de Lucas : ou bien, en prenant le journal fondé par Lucas, voulut-il publier cette biographie répandue déjà en secret parmi les amis de l'auteur ? Les Nouvelles littéraires furent obligées de s'excuser, dans la livraison suivante, de cette publication ; la plupart des exemplaires de ce numéro ont disparu : il en subsiste quelques-uns en Allemagne et un seul à Leyde. Rousset avait été mêlé en 1716 à une discussion sur les Trois Imposteurs.

La Gazette, la Quintessence et les diverses publications de Lucas et de ses successeurs ont certainement propagé les idées spinozistes, mais elles ont reçu plus d'accueil en France qu'en Hollande ; ici on ne supportait plus que le nom de Spinoza fût aperçu.

4°) Colérus, qui était pasteur depuis 1693 et second successeur de Cordes, se trouva dans la nécessité de réfuter Spinoza ; il consulta Van der Spyck ; celui-ci avait été le propriétaire du philosophe ; il était peintre en bâtiments et peintre artiste, non plus simplement ouvrier et pas encore notable ; il avait dans l'Église à laquelle il appartenait un rang comme ancien ; il était entré dans le Conseil en 1673. Colérus, d'après les renseignements de Van der Spyck, établit la biographie de Spinoza et la publia en 1705, suivant le « protocole de l'Église évangélique luthérienne de La Haye ». Mais le pasteur qui, avant cette publication, était très respecté, fut défavorablement jugé ; l'Association nomma une commission pour lui demander sa démission ;

il fit des difficultés ; mais en 1707, on nomma un autre pasteur, Meuschen. Colérus se retira à Ryswick où il mourut en 1708.

En 1732, il y eut en Hollande un léger revirement ; on publia une deuxième édition de Colérus et quelques ouvrages se rapportant à Spinoza ; mais c'étaient là simplement des ouvrages de pasteurs qui se contentaient d'en interdire la lecture. On obscurcissait, dit-on, à dessein les idées de Spinoza pour les faire oublier dans l'histoire, afin d'éviter de compromettre de hauts personnages en unissant leurs noms à celui du fameux athée.

Pourtant il demeura longtemps populaire ; les simples, les petits, parlèrent de Spinoza « de bienheureuse mémoire » et sans doute prirent l'habitude de le donner pour modèle à leurs enfants : « mon enfant, vous serez un jour un Spinoza » ; à Woorbourg, une rue dut recevoir le nom de l'écrivain. Mais ce souvenir s'effaça, un jour vint où tout en répétant les mêmes mots, on leur fit exprimer d'autres idées ; l'homonymie dans la langue néerlandaise des noms Spinoza et épinards, et des verbes être et manger, de même qu'une certaine analogie des sons, firent faire aux enfants studieux la promesse « qu'ils mangeraient un jour des épinards »¹ ; cette locution est toujours courante et répandue dans les milieux d'étudiants ; à Woorbourg, l'ancienne « rue de Spinoza » s'appelle « rue des épinards »². Le nom du philosophe était oublié. La maison où il avait habité en arrivant à La Haye fut longtemps ignorée ; c'était la maison de la veuve Van Veelen. Colérus écrit que la maison où il habite « renferme un cabinet d'études au deuxième étage dans la partie arrière ; cette chambre est sa chambre de travail, c'était aussi le musée, c'est-à-dire la chambre où travaillait et dormait Spinoza ». Or, le traducteur français de la Vie de Spinoza par Colérus appelle Van Velden cette veuve Van Veelen, et suivant cette trace, croit qu'une certaine Elsje van Houwennige, qui avait épousé un avocat Van der Velde, était la propriétaire désignée ; or cette femme était connue dans l'histoire des Pays-Bas parce qu'elle était la servante de Grotius

1. Vous serez un Spinoza : *Gij zult een Spinoza zijn.*

Vous mangerez des épinards : *Gij zult spinazie eten.*

2. Rue de Spinoza : *Spinozastreet.*

Rue des épinards : *Spinaziestraat.*

qui s'était échappé de la prison d'État de Loevestein, pendant la lutte des Remonstrants et des Contreremonstrants, au début du xvii^e siècle ; l'ancienne servante, après le passage de son maître et de sa maîtresse en France, épousa un avocat à La Haye, Van Velden qu'on a même appelé Van der Velde ou Van der Werve. Il y a quelques années seulement que cette maison a été retrouvée.

La tradition de Spinoza avait donc eu une tendance à s'effacer dans le pays ; ses idées politiques furent peut-être sans influence parce qu'on ne sut pas les dégager et les séparer de ses idées religieuses, ou parce qu'on se méfia d'elles sans les examiner ; il est possible que le *Traité Politique* n'ait jamais été étudié pour lui-même ; les esprits critiques sont demeurés attachés au *Traité Théologico-Politique*, non parce qu'il donne une théorie de l'État, mais parce qu'il permet une libre interprétation de l'Écriture ; quant à l'Éthique, elle n'est étudiée, encore aujourd'hui, que par un petit nombre d'esprits ; la plupart, même de tendances avancées, la considèrent comme une morale sans religion, ne l'adoptent pas, et demeurent à l'idée de libre examen qu'ils tirent des conclusions du *Traité Théologico-Politique*.

B. — *Dans les Pays étrangers.*

1^o En Angleterre, Spinoza a dû découvrir ses idées à Oldenbourg, qui était en train d'organiser la Société Royale ; celle-ci, dans son commencement, n'était qu'une société de gens libéraux qui se réunissaient sous le nom d'Invisible Collège, où ils pouvaient discuter des problèmes en secret. Oldenbourg, ne voulant pas dépasser la foi chrétienne, se tint au *Traité Théologico-Politique* ; les idées contenues dans cet ouvrage furent conservées par des esprits libéraux et des hommes d'État ; Van der Linde signale une composition imaginant un entretien de Spinoza avec Pitt, Canning, Benjamin Constant dans le Purgatoire.

2^o En France, certains prétendent que les conceptions spinozistes sur la Politique furent appliquées, du vivant même de Spinoza, en 1674, par Van den Enden, théoricien de la conspiration de La Tréaumont et Rohan. Ces conceptions furent en

outre connues directement par le texte latin du *Traité Théologico-Politique* qui arriva de très bonne heure à la connaissance des esprits cultivés soit à Paris, soit en Hollande pendant la Guerre, et par la traduction de Lucas parue en 1678, et publiée de nouveau par Rousset en 1719, et indirectement par les écrits des gazetiers français de Hollande et par l'influence de l'Angleterre. Boulainvilliers, La Fare, Plelo, Mademoiselle Du Noyer les répandirent ; Voltaire et Rousseau les reçurent sans toutefois adhérer à l'Éthique, car ils étaient déistes ; Montesquieu dut les utiliser copieusement : tous les cercles révolutionnaires en furent probablement instruits, bien qu'on ne nommât jamais Spinoza. Et non seulement les écrivains les adoptèrent, mais encore des hommes d'État ; on pourrait croire que Sieyès a emprunté au *Traité Politique* ses plans de gouvernement. En effet, on peut opérer des rapprochements étroits entre le *Traité Politique* de Spinoza (chapitre de la monarchie et de l'aristocratie) et les *Essais constitutionnels* de Sieyès (« discours » à la Convention du 2 thermidor an III, lors des débats relatifs à la constitution du Directoire ; « projet » qui suivit le 18 brumaire, et devait servir à la rédaction de la Constitution de l'an VIII ; « tableau » dont on ignore la date précise et qu'on place entre 1795 et 1799). Sieyès paraît avoir constitué son gouvernement républicain avec des éléments identiques à ceux qu'on découvre dans le gouvernement monarchique et le gouvernement aristocratique de Spinoza ; les mêmes buts sont indiqués, les mêmes institutions sont proposées, quelquefois dans les mêmes termes ; l'analogie est si frappante que, suivant M. Georges Pariset, Sieyès pourrait bien appartenir à la génération de Spinoza. Le *Traité politique* serait ainsi sorti de l'effacement auquel on l'avait réduit en Hollande. L'influence de Spinoza a pu continuer d'agir après la Révolution : M. Bruinings, dans un ouvrage de polémique contre les idées modernes, a prétendu que toute la politique française du XVIII^e et du XIX^e siècle datait de Spinoza ; dans son livre, les révolutionnaires interrogés aux enfers sur les sources où ils ont puisé leurs idées répondent tous : dans Spinoza.

3^e En Allemagne, l'influence politique de Spinoza a été plus lente ; le spinozisme commença à être connu par Lessing, Jacobi et Goethe, mais ces auteurs s'attachaient surtout à la théorie

générale du monde. En 1842, un ouvrage capital a été publié par Sigwart, sur la comparaison entre la Politique de Spinoza et celle de Hobbes. Depuis, les auteurs allemands ont consacré beaucoup d'études à diverses questions de ce genre. Récemment M. Otto Gierke vient de chercher dans les conceptions spinozistes certains antécédents de la politique de Bismark, celui-ci gardant toutefois ses idées chrétiennes. En Allemagne, la Politique spinoziste aurait fait l'objet d'études savantes avant d'inspirer des hommes d'État ; en France au contraire, elle agit de longue date, semble-t-il, sur les hommes d'État, et de nos jours seulement elle commence à être étudiée par les savants.

III. — CONCLUSION.

Pour arriver à un résultat synthétique sur la question présente, il semble que trois séries d'études pourraient être effectuées avec fruit.

L'une porterait sur le caractère philosophique de la Politique de Spinoza, sur les rapports entre la doctrine étatique et la doctrine générale de l'auteur ; cette théorie politique est fondée en effet sur une conception générale du monde et de l'homme, et elle est élaborée suivant la méthode appliquée dans l'Éthique : au début du Traité Politique, Spinoza écrit que le but de ses travaux est de « démontrer par des raisons certaines et indubitables, ou, en d'autres termes, de déduire de la condition même du genre humain, un certain nombre de principes parfaitement d'accord avec l'expérience » ; d'ailleurs l'établissement de l'État et son bon fonctionnement sont pour lui la condition nécessaire du salut des hommes, de sorte que les fondements de la Politique spinoziste sont une partie de l'Éthique.

Une autre étudierait les deux Traités à la lumière du droit public, car l'auteur a voulu établir des principes susceptibles d'application, et a déclaré s'écarter des « faiseurs de systèmes » ; cette étude aurait pour but de dégager des principes juridiques tels que : l'idée d'étatisme, suivant laquelle l'État seul peut être considéré comme un centre de constitution du droit positif, l'idée de légalité, l'idée de souveraineté déléguée à des organes qui en assurent l'exercice sans en posséder la propriété, l'idée d'une

séparation entre les pouvoirs constituants et les pouvoirs constitués, et, parmi ceux-ci, entre l'organe législatif et l'organe gouvernemental et administratif, les uns et les autres collaborant d'ailleurs harmonieusement en vue de maintenir au gouvernement son caractère d'unité et à la souveraineté son caractère d'indivisibilité ; l'idée de libertés publiques et en particulier de liberté religieuse et de liberté de la parole, l'idée d'indépendance de l'État vis-à-vis des organes ecclésiastiques, l'idée de collaboration des administrés avec les administrateurs, etc., autant de principes qui furent adoptés par les hommes de la Révolution, ou que nous retrouvons à la base de nos institutions contemporaines.

Une troisième aurait surtout un caractère historique et rechercherait d'abord tous les éléments de formation de la doctrine de l'auteur, éléments empruntés à des doctrines politiques, à des constitutions et à des pratiques constitutionnelles soit dans les civilisations antiques, en particulier chez les Hébreux ou chez les Romains, soit dans les États modernes, en particulier en Italie, en Espagne et en Hollande ; elle s'informerait ensuite de tous les échos auxquels cette doctrine a pu donner naissance, en se répandant par l'intermédiaire des conceptions philosophiques ou théologiques qui, d'abord, furent exclusivement cultivées par les lecteurs.

Cette troisième série d'études est la plus abondante en recherches, mais aussi la plus délicate en interprétations ; aux deux premières, de notables contributions ont été apportées par l'Angleterre, l'Allemagne ou la France ; le catalogue de la librairie renferme de sérieux ouvrages étudiant la Politique de Spinoza d'un point de vue philosophique, et commence à compter quelques publications la commentant d'un point de vue juridique ; mais ce sont les contributions historiques qui manquent le plus ; sur la formation de la doctrine, les ouvrages de deux auteurs allemands, celui de Sigwart, paru en 1842 et renfermant une comparaison de la doctrine de l'État dans Spinoza et dans Hobbes, et celui de Joël paru en 1871 et recherchant les origines juives de la philosophie de Spinoza, sont les seules études que nous possédions et qui soient capables de nous fournir quelques informations ; sur la diffusion de la doctrine, nous ne pouvons trouver d'utiles renseignements que dans les

ouvrages de deux auteurs allemands, MM. Bruinings et Otto Gierke et dans un article de M. Georges Pariset, professeur à l'Université de Nancy (*Revue de Synthèse historique*, 1906) ; en dehors de ces études, très intéressantes d'ailleurs, nous ne possédons que des fragments d'informations ; à dire vrai, la question est encore neuve.

Pour l'entamer utilement, il serait peut-être intéressant de procéder de la manière suivante : on pourrait d'abord opérer un travail de rapprochements ; on rechercherait dans les doctrines ou les pratiques politiques du temps ou des temps antérieurs tout ce qui peut ressembler aux conceptions de Spinoza ; dans les écrivains du xviii^e siècle, dans les hommes d'État de la Révolution et même du xix^e siècle, en Angleterre et en Allemagne aussi bien qu'en France, les analogies qu'on pourrait découvrir entre telle conception politique, tel plan de gouvernement, et les propositions élaborées par Spinoza ; actuellement une étude de ce genre est sur le point de paraître en France ; elle essaiera de rapprocher Montesquieu de Spinoza ; ensuite, dépassant le point de vue des simples analogies, on rechercherait s'il serait possible d'établir une véritable filiation entre Spinoza et les auteurs qui paraîtraient avoir procédé comme lui et d'après lui.

Dans ce but il faudrait d'abord étudier la vie de Spinoza dans ses détails précis, afin de connaître les rapports de notre auteur avec les écrivains antérieurs, les hommes de son temps et les événements de son pays ; certains hommes tels que Lucas, ont bien pu contribuer à la fois à former et à répandre sa doctrine ; sur ce point les ouvrages de Freudenthal et de M. Meinsma sont intéressants à lire, bien qu'ils n'apportent pas tous les renseignements désirables ; il est possible, en outre, de recueillir des informations précieuses auprès des savants hollandais ; c'est à leur solide et riche érudition qu'appartiennent les indications fournies dans cet article ; M. le docteur W. Meyer, en particulier, estime que Spinoza a bien pu être mêlé à la vie politique de la Hollande et inspirer d'éminents écrivains politiques durant les deux siècles qui suivirent ; en France il est permis de supposer que les documents inédits sont abondants ; il est vrai, avouons-le, qu'une bonne partie des archives qui pourraient constituer des sources de premier ordre, ne sont pas

classées. Tout le travail dont nous nous permettons de signaler l'intérêt pourrait être long et délicat, néanmoins il semble promettre des résultats abondants et curieux ; peut-être un jour apercevrons-nous l'esprit de Spinoza inspirant les auteurs de doctrines politiques ou les artisans de constitutions politiques, pendant tout le XVIII^e siècle, depuis Van den Enden en 1674 jusqu'à Sieyès en 1799 et même au-delà.

LOUIS ADELPHE,

Docteur ès lettres, Docteur en Droit.
Chargé de mission en Hollande.
